

<b>T A R I F S G E S T I O N 2017</b> Annexe <b>mandat de gestion (exclusivité)</b>
--

**Gestion courante d'habitation :**

Lot isolé ou plusieurs dispersés	8 % TTC sur l'avis d'échéance
Plusieurs lots dans un même immeuble	7 % TTC sur l'avis d'échéance
Minimum de 10 lots en gestion	6 % TTC sur l'avis d'échéance
Constitution de dossier	50 € TTC par lot
Fermeture de dossier	50 € TTC par lot

**Assurance des loyers impayés**

Indemnisation sur <b>24 mois</b> avec détériorations immobilières	3,80 % TTC sur l'avis d'échéance
Constitution du dossier assurance par dossier	35 € TTC

**Gestion courante pour les commerces, parkings, autres... :**

10 % TTC sur l'avis d'échéance

**Prestations particulières :**

Heures ouvrables :	A : Responsable /Cadre : 80 € B : Collaborateur : 50 €
En dehors des heures ouvrables :	Majoration de 25 %
Exécution de travaux (supérieur à 150 € TTC) et règlement des factures	A + 5 % HT
Intervention auprès des compagnies d'assurances en cas de sinistre ;	
- jusqu'à 460 € TTC	A x 2
- au dessus de 460 € TTC	2 % TTC
Représenter le mandant aux assemblées générales des copropriétaires, auprès des associations de locataires ;	A x temps passé
Éléments nécessaires pour la déclaration annuelle des revenus fonciers	A x ½
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	
Constitution du dossier	B x 2
Sur les subvention et crédits obtenus :	2,5 % TTC
Recouvrement des impayés et contentieux à la charge du locataire (les fonds sont avancés par le propriétaire)	
Relances	10 fois la taxe postale
Mise en demeure contentieux	9,5 % des sommes dues
Remise du dossier à l'huissier	A x temps passé
Constitution du dossier pour l'avocat	A x temps passé
Suivi procédure	A x temps passé
Règlement des loyers par virement bancaire	1,86 € par virement
Signer et résilier tout contrat, notamment d'assurances.	B

**Cas particulier :** Le mandat de gestion est signé en exclusivité **durée incompressible de 3 ans**

Si résiliation du mandat de gestion par le bailleur **dans la 1ère année** du mandat : **2 mois de loyers** charges comprises + **1 an** de frais de gestion

Si résiliation du mandat de gestion par le bailleur **entre la 1ère et la 3<sup>ème</sup> année** : **2 mois de loyers** charges comprises + la durée restant à courir en frais de gestion